

ANNEXE

Le message du Président – samedi 29 mai 2021

Permettez-moi tout d'abord d'accueillir M. Jean-Michel Schmitt du cabinet VEAMA, notre commissaire aux comptes, et je le remercie particulièrement de sa présence.

Tout au long de cette année 2020, dans les circonstances sanitaires que vous connaissez tellement préjudiciables pour le milieu associatif, à l'activité majoritairement événementielle de surcroît, où notre métier a considérablement changé, centré sur le report « au plus tard et au plus tôt » des événements et actions programmés, et sur la survie quotidienne, je souhaite remercier du fond du cœur les membres du Conseil d'Administration, uni, convivial et particulièrement résilient. Un grand "merci" à Ludivine Fournier (secrétaire générale), à Pascal Cymer (Trésorier), à Stéphane Carpentier (Trésorier adjoint), à Anne Graftiaux, au Dr Patrice Guerrini et au Pr Bruno Hurault de Ligny (administrateurs).

Pour rappel, nous sommes accompagnés dans nos activités par Maître Florence Rouillon, pour tout ce qui relève du fiscal, des statuts & règlement intérieur, ou autre procédure de RGPD. Et par Maître Béatrice Bruneau-Latouche pour ce qui relève de toutes les autres questions juridiques. Je les en remercie au nom de notre CA.

Parmi les points que j'ai choisi d'aborder dans le présent message, je souhaite vous faire un point de situation relatif à ce que nous avons évoqué en détail lors des AG précédentes, concernant l'ancien administrateur Claude Barres. Pour rappel, en octobre 2018, Claude Barres avait porté plainte contre moi-même pour « escroquerie, faux et usage de faux » - excusez du peu- et en novembre 2019, cette plainte avait fait l'objet d'un classement sans suite, pour « infraction non caractérisée ». Ce qu'il m'avait suffi pour laver mon honneur face à cette plainte indigne qui fait encore aujourd'hui, malgré son classement sans suite, l'objet d'instrumentalisation sur les réseaux sociaux malveillants envers Trans-Forme et envers moi-même, envers ma probité et mon intégrité depuis plus de 31 ans. Même si je n'ai jamais douté de l'issue positive de cette affaire, sa charge mentale a été très lourde, et il s'agit, ne nous y trompons pas d'une victoire capitale et sans équivoque contre cette plainte de C. Barres, et contre ses mensonges et calomnies. Au-delà de ma petite personne, Trans-Forme a donc été totalement dédouanée de toutes ces accusations trop faciles et infondées. Pour mémoire, au-delà du contrôle exercé par notre trésorier général, notre gestion financière est conseillée au quotidien par notre expert-comptable depuis toujours, et contrôlée et certifiée chaque année calendaire par notre Commissaire aux Comptes - représentant en cela les intérêts de nos

adhérents - et aussi par un CA qui arrête les comptes annuels, CA dont C. Barres a été le président ou administrateur en responsabilité à de nombreuses reprises. Cette plainte n'était que l'agitation désespérée d'une personne particulièrement aigrie et rancunière de ne pas avoir été reconduite par l'AG 2018 en qualité de membre du CA de Trans-Forme : Il a hélas démontré combien nos adhérents alors avaient vu juste.

Cette plainte - hélas sans la mention de son classement sans suite, ce serait trop honnête ! - a occasionné un certain nombre de troubles à Trans-Forme notamment dans sa relation avec la WTGF, aujourd'hui réglés. Il est important de noter que l'OPJ qui avait instruit cette plainte m'avait suggéré de réfléchir à une action judiciaire en réparation vis-à-vis de C. Barres, ce que je n'ai pas encore décidé, tant je suis las de conserver cet individu au cœur de mes préoccupations.

En réponse aux agissements mensongers et irrespectueux de Monsieur Claude Barres débutés en juillet 2018, vous vous souvenez que Trans-Forme et moi-même nous étions finalement résolus à bout de patience que cet individu stoppe ses allégations et ses jugements de valeur, à porter plainte par citation directe en avril 2019 pour calomnies, harcèlement & dénonciation mensongère, plainte pour laquelle des dommages et intérêts avaient été demandés pour compenser le sérieux préjudice moral subi. L'affaire jugée au Tribunal correctionnel de Cahors a été plaidée le 25 janvier 2021 et mise en délibéré alors pour un jugement survenu le 5 mai 2021. En substance, voici la notification du jugement :

"Le tribunal correctionnel de Cahors a prononcé la nullité partielle de la citation (concernant la diffamation – non suffisamment avérée selon le Tribunal) et a estimé ne pas avoir à statuer sur la prescription de notre plainte contre C. Barres (prescription systématiquement plaidée par la partie adverse).

Concernant la dénonciation calomnieuse, le tribunal a estimé ne pas avoir assez connaissance des propos de C. Barres et l'a relaxé. Concernant l'action civile, la constitution de M. O. Coustere est reçue mais il est débouté et Trans-Forme est déboutée de sa constitution de partie civile, compte tenu de la nullité partielle de la citation directe que nous avons initiée envers C. Barres.

A titre reconventionnel, sur les demandes de M. Barres, le Tribunal a estimé qu'il ne justifiait pas de son préjudice moral et l'a débouté, le Tribunal a dit n'y avoir lieu à publication et n'a pas fixé d'article 475-1 du code de procédure pénale".

Je rappelle à ce stade que le 4 septembre 2020, pour cette même plainte contre C. Barres, nous avons été initialement condamnés, Trans-Forme et moi-même, à payer à C. Barres la somme de 10 000 € à titre de dommages et intérêts et la somme de 5 000 € en application de l'article 475-1 du code de procédure pénale. Pour mémoire, notre avocat n'avait pu plaider, ayant été informée par erreur (!) d'une autre date de convocation. Ce jugement a donc été aujourd'hui revu très significativement en faveur de Trans-Forme. Notre interprétation de ce « jugement de Salomon » - mettant en cause néanmoins fort logiquement la décision du même Tribunal correctionnel du 4

septembre dernier - est que le tribunal a tenu compte de l'état de santé de C. Barrès sur lequel son avocat n'a pas manqué d'insister là où nous avons eu la pudeur et la dignité de ne pas parler du mien ; en outre ce type d'affaire aux contours lunaires n'a semble-t-il pas vraiment eu l'heur d'intéresser le tribunal correctionnel, qui a donc choisi de renvoyer les 2 parties dos à dos.

A compter du 5 mai 2021, nous disposions de 10 jours pour faire appel de cette décision : Même si nous regrettons que n'aient pas été entendus les insultes, mensonges et harcèlements dont nous avons été les victimes, et que nous aurions préféré une condamnation de C. Barres à verser un euro symbolique à Trans-Forme et à moi-même pour le préjudice moral subi - ce qui était notre objectif initial - notre CA réuni le 12 mai dernier a décidé de ne pas interjeter appel de cette décision. Nous avons considéré en effet que cette affaire absurde n'avait que trop duré, que C. Barres était auparavant une personne que la plupart de nos administrateurs avait appréciée (ce qui n'est bien entendu plus le cas), qu'il est désormais âgé, et que d'une certaine manière il avait payé lui-même cette longue procédure.

C. Barres restera donc avec sa petite satisfaction d'avoir pu mentir, nous insulter et nous harceler en mode public ou privé... sans le payer très cher. Nous en prenons acte. Il nous aura néanmoins coûté au final entre 60 et 70k€ de frais d'avocat, pour défendre nos intérêts et notre honneur.

Nous serons dès lors particulièrement attentifs sur les réseaux sociaux, à l'instrumentalisation éventuellement délétère et à charge contre Trans-Forme de ce jugement renvoyant les parties dos à dos. Nous nous réservons le droit de poursuivre toute exploitation publique malveillante et erronée de cette décision.

Vous le comprenez, nous ne sommes pas fâchés d'en avoir terminé avec cette regrettable affaire, le temps que nous avons dû y accorder et ses effets délétères.

Cependant, je souhaite porter à votre connaissance que des propos concernant la « dictature » de la gouvernance de Trans-Forme, ou encore notre défaut de vérité sur nos comptes et autres jugements de valeur du même ordre, circulent encore sur les réseaux sociaux notamment à l'initiative d'un seul individu, après pourtant nos demandes réitérées à l'intéressé de se taire publiquement à défaut de nous apporter les preuves de ses dires publics et manifestement inlassables et paranoïaques : Nos demandes écrites n'ont suscité aucune réponse bien entendu de la part de l'intéressé. Tout cela en dépit comme je l'indiquais, de l'indépendance de notre CA, du contrôle exercé par notre trésorier, par notre expert-comptable et par notre CAC, de l'indépendance de notre AG (et de ses participants nommés en l'occurrence « les moutons »), ainsi que la transparence totale que nous démontrons en AG chaque année pour son vote du quitus financier de Trans-Forme). Aucune question en AG n'a jamais été éludée, même s'il peut arriver parfois qu'une réponse donnée ne satisfasse pas celle ou celui qui la pose : c'est là le principe même de la démocratie associative que de respecter les orientations de la

gouvernance associative. Il y a plusieurs moyens de faire valoir ses idées paisiblement tous les jours : ces suggestions sont systématiquement abordées au sein de notre CA et des décisions sont prises, qui peuvent bien entendu parfois ne pas convenir à la minorité. Je précise à ce propos que cette personne est un ex-adhérent de Trans-Forme exclu récemment par notre CA, ce pour l'ensemble de son œuvre, et qui se plaît à se répandre publiquement, en réduisant fortement d'ailleurs les motifs de son exclusion à ses seules dénonciations relatives aux finances de l'association... comme si notre gouvernance, notre transparence et notre AG indépendante craignaient ces questions financières ! Nous n'y voyons que le mépris d'une personne peu éclairée pour notre Assemblée Générale représentant nos membres. Notre AG est le seul outil démocratique factuel et d'échanges que nous reconnaissons, et nous ne nous adonnerons jamais à répondre via les réseaux sociaux à ces saillies continuelles. Ces propos récurrents, excessifs et mensongers dans l'espace public commencent néanmoins à questionner notre CA quant aux suites à y consacrer.

Je reste néanmoins très dubitatif sur les raisons de cette haine unilatérale - et manifestation de cette souffrance - de la part d'un adhérent qui a lui-même engendré depuis de nombreuses années les mécanismes d'exclusion de notre association, rarissimes depuis plus de 31 ans, qui n'a jamais cherché à les solutionner en face-à-face auprès de l'association, et qui consacre son temps précieux, par tous les moyens, à la diffamer et la discréditer, ce qui me paraît bien loin des enjeux de la cause que nous servons et qu'il prétend servir, et de l'urgence de vivre qui est la nôtre, et de rendre, selon moi, la générosité dont nous avons bénéficié.

Pour changer de sujet et pour mémoire, l'objectif d'une réduction des charges de Trans-Forme de l'ordre de 100 000€ sur une année glissante (de mars à mars) avait été agréé par notre CA début 2020, ce dans la perspective d'un retour à des fonds propres positifs à horizon 2022 : Je suis heureux de vous indiquer que nous sommes actuellement relativement en phase avec cet objectif, malgré l'incidence de l'épidémie sanitaire en 2020 se poursuivant en 2021. Des réductions de charges et de dépenses ont été notamment opérées. Depuis décembre 2020, notre assistante partenariat est désormais en apprentissage et notre assistante production est désormais stagiaire, bientôt en apprentissage.

Pour mémoire également, nous avons en juin 2019 fait l'objet d'un audit commandité par le Ministère des Sports (comme 30 autres fédérations), audit dont nous avons finalement reçu la synthèse le 2 juillet 2020 : Plus que disposés que nous sommes à progresser dans les domaines améliorables de notre gouvernance associative, nous avons satisfait sans délai aux préconisations de cette synthèse. Pour rappel, notre AG de septembre dernier avait ratifié un certain nombre de modification d'articles de notre Règlement Intérieur qui reflétaient ces éléments de progrès. L'Agence Nationale du Sport et le Ministère

des Sports nous en ont su gré dès le 16 septembre dernier, en appréciant la célérité et le sérieux de notre prise en compte des recommandations et en nous renouvelant sa confiance et sa volonté de soutien. La question du soutien financier à Trans-Forme est actuellement débattue par l'ANS et le Ministère des Sports et nous en discuterons le 16 juin prochain lors d'un RV présentiel. Je tiens à remercier de leur soutien concret et encourageant, certains députés sensibles à notre situation, qui sont intervenus auprès du Ministère des Sports depuis décembre 2019.

Pour rappel enfin, concernant la mise en conformité de Trans-Forme avec la réglementation relative à la protection des données (RGPD), j'ai le plaisir de vous annoncer – mais vous le savez déjà – que la politique RGPD de Trans-Forme a été mise en place en juillet dernier.

Je vous propose maintenant d'évoquer les actions extraordinairement complexes que cette année 2020 de crise sanitaire nous a occasionnées pour simplement survivre, tant du point de vue de notre bilan que de notre trésorerie, et pour réaliser les actions qui pouvaient l'être.

En 2020, tout d'abord, nous avons dû en effet comme vous le savez, reporter ou annuler de nombreux événements dans un contexte qui a toujours été incertain, sachant que l'investissement à accorder à un report d'événement est presque équivalent à celui de l'organiser. Avec également toutes les incidences financières et partenariales à gérer...

Ainsi les Jeux Nationaux des Transplantés et Dialysés initialement prévus en mai 2020, après de multiples reports se tiendront finalement en mai 2022 : L'édition prévue initialement nous laissait entrevoir un record de participation de nos adhérents transplantés et dialysés. Et la Course du Cœur initialement prévue en mars 2020, après de multiples reports se déroulera du 13 au 17 octobre 2021, sous réserve bien entendu du contexte sanitaire.

Il en est de même pour le « dîner annuel des acteurs de la greffe rénale » organisé avec le concours de l'AFIDTN (réunissant sociétés savantes, associations) que nous avons reporté plusieurs fois et qui pourra se tenir, nous l'espérons, en septembre 2021.

En 2020, nous avons néanmoins pu mener quelques projets et actions qui vous seront présentés au fil de cette AG, dont le challenge virtuel « Décrochons la Lune pour le Don d'organes » qui a rassemblé plus de 500 coureurs apprentis spationautes.

Les incidences professionnelles et sociales de cette épidémie n'ont pas non plus été anodines, vous vous en doutez :

Le chômage partiel du staff de Trans-Forme a été mis en place depuis le 17 mars 2020 : Depuis lors, Emilie Lacour et Eloïse Pillias sont en activité partielle. La perspective d'un licenciement économique a été envisagée, ce que nous avons heureusement pu éviter jusque-là.

Le télétravail total ou partiel selon les périodes a été mis en place.

Actuellement, les personnels de l'association viennent en présentiel une fois par semaine.

Durant ces périodes de chômage partiel, le CA de Trans-Forme a décidé de maintenir les montants des rémunérations des salariées à 100%.

Il est bon de rappeler que 4 journées de repos avaient été prises par anticipation durant le mois d'avril 2020 par le staff, ce à ma demande, et je les en remercie à nouveau.

Dans le cadre d'un accord de performance collective, les salariés ont accepté d'abandonner en 2020, 3 jours de repos de leur solde de journées de repos contractuelles annuelles, correspondant aux 3 mois de mars, avril et mai de premier confinement. Je les en remercie à nouveau.

Concernant les aides accordées par l'Etat durant cette période épidémique : Nous avons pu bénéficier de l'aide relative au Fonds de Solidarité National pour les entreprises impactées par la crise du COVID-19 – volet 1 pour 1 500€ depuis mars 2020 & volet 2 pour 10 000€ en juillet, novembre et décembre 2020.

Nous avons saisi l'administration fin 2020 pour un changement de notre code APE, plus conforme à notre activité, ce qui a été agréé et nous a ouvert l'accès à des aides plus significatives : Nous attendons actuellement le versement de 2 mensualités de 10 000€ (mars et avril) assujetties à des délais de contrôle plus longs.

Le paiement de nos charges sociales avait en 2020 été rééchelonné, comme pour toutes les entreprises de notre nature.

Le règlement des loyers de notre siège social avait en 2020 été rééchelonné également en accord avec notre bailleur.

Malgré nos fonds propres négatifs nous avons réussi à obtenir un Prêt Garanti par l'Etat (PGE) de 50 k€ auprès de notre établissement bancaire le Crédit du Nord (0% de taux d'intérêt, remboursable sur 5 ans à compter de février 2022). Et nous avons obtenu un PGE du « fonds de résilience IDF » de 66 k€ (0% de taux d'intérêt, remboursable sur 5 ans à compter de février 2023).

Nous avons également bénéficié de prêts d'honneur court terme en 2020 émanant de Monique Coustere (65k€), Sophie Souhaité (50k€) et Marie-Suzel Inzé (5k€), en cours de remboursement. Je tiens à les en remercier du fond du cœur.

Je souhaite mentionner aussi l'aide exceptionnelle agréée par la CNAM récemment pour un montant de 50 k€.

Je voudrais également insister sur la générosité émouvante de nombreuses entreprises engagées dans la Course du Cœur 2020, qui ont décidé de céder intégralement ou partiellement à Trans-Forme, les fonds qu'ils avaient réglé en 2020 : Ceci explique grandement l'exercice 2020 bénéficiaire dans un contexte tellement compliqué. Cela gratifie notre qualité relationnelle de longue durée avec ces entreprises qui ont choisi d'être extrêmement solidaires avec Trans-Forme et en faveur de la cause que nous défendons.

Je tiens également à mentionner les dons supplémentaires effectués courant 2020 par certaines entreprises de cœur : Le groupe Dassault, SAP France,

Elysées Océan, CA-GIP, SCC, AMGEN pour n'en citer que quelques-unes. Par ailleurs, nos deux demandes pour un Fonds de Développement de la Vie Associative et un fonds UrgencESS, pour un maximum de 8000€ chacun, sont en cours d'instruction.

Enfin, une demande de soutien exceptionnel formulée auprès de la Direction Générale de la Santé fait l'objet d'un échange en visioconférence programmé sous peu : Cela fait suite à notre courrier adressé à M. le Président de la République qui en a saisi M. le Ministre des Solidarités et de la Santé, qui lui-même en a saisi la DGS.

Toutes ces marques de considération pour nos activités et pour ce que nous représentons nous donnent beaucoup de courage et de baume au cœur.

Pour mémoire, et dans ce contexte si incertain, nous avons enregistré, et pour la première fois, une baisse de notre nombre d'adhérents en 2020, dont nous savons qu'ils adhèrent très souvent en lien avec nos événements... sous réserve qu'ils aient bien lieu effectivement : Nous comptons 1121 adhérents en 2020.

Enfin, par souci de transparence ma rémunération brute mensuelle, en qualité de Président mandataire social de Trans-Forme a été réduite à 6000€, telle que décidée par notre CA.

Concernant ma « dette » vis-à-vis de Trans-Forme, telle qu'elle apparaît depuis quelques années dans la comptabilité de l'association, je souhaite rappeler qu'il ne s'agit en aucun cas d'un emprunt de ma part auprès de Trans-Forme, mais qu'il s'agit d'un remboursement de ma part d'un montant qui m'était dû et qui m'avait été réglé sous la présidence de C. Barres sur la base d'un montage iconoclaste dont la légalité avait été mis en cause par notre cabinet d'expertise comptable : je rembourse actuellement un montant qui m'était dû, qui m'avait été réglé, et que je dois donc rembourser. Je laisse cela à votre appréciation.

A l'occasion de cette AG statuant sur l'exercice 2020, je vais aborder les points relatifs à l'exercice 2021 qui me semblent importants à partager ensemble.

Je souhaite tout d'abord souligner que l'Agence de la biomédecine nous a sollicités récemment pour nous associer aux travaux de concertation pour la définition des orientations du nouveau plan ministériel pour la greffe d'organes et de tissus pour 2022-2026 et nous en sommes particulièrement honorés.

Par ailleurs, la mise en place du partenariat évoqué l'an dernier de Trans-Forme avec la Fédération Française de Tennis a été finalement reportée sine die, suite au changement récent de présidence de la FFT. En revanche nous initiions actuellement un partenariat prometteur avec la Fédération Française de Natation.

Enfin, après moult discussions inspirées d'ailleurs par le questionnaire « Horizon 10 ans » que nous avons adressé à nos adhérents il y a deux ans, notre CA a arrêté 3 valeurs dans lesquelles nous nous retrouvons, et qui selon nous, caractérisent notre association et son œuvre : Partage, Solidarité, Espoir.

En ce qui concerne 2021, vous aurez l'occasion de découvrir également nos projets et réalisations au gré de cette AG.

Je tiens à remercier particulièrement le staff de Trans-Forme, notamment ses professionnels Emilie Lacour & Eloïse Pillias, qui ont su tenir le cap au milieu de ces multiples et durables turbulences.

En ce qui concerne notre CA, nous avons conservé l'enthousiasme, l'énergie de notre engagement, la concentration sur nos objectifs. Et je pense pouvoir dire que nous avons fait preuve d'une belle résilience...

Un grand merci à vous pour votre présence ce jour en notre Assemblée Générale ! Et de votre attention à l'égard de ce long message d'introduction.

Olivier COUSTERE
Président